



## **Direction Régionale Des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine**

**Réorganisation partielle des services étages 3 et 4 et rez-de-jardin du Centre des Finances Publiques MAGENTA à Rennes**

**DRFIP35-MP-2026-2-MAGENTA-A**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**  
**(CCTP)**

# **LOT 01**

## **CLOISONS – MENUISERIES INTÉRIEURES - FAUX PLAFONDS-ACOUSTIQUES**

### **Maître d'Ouvrage**

Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine

Division Budget Immobilier Logistique

Cité Administrative – Avenue Janvier

BP 72102 - 35021 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 79 80 29

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                       |   |
|-----------------------------------------------------------------------|---|
| 1. GÉNÉRALITÉS ET DISPOSITIONS COMMUNES.....                          | 4 |
| 1.1 Objet du marché.....                                              | 4 |
| 1.2 Connaissance des lieux et état des lieux.....                     | 4 |
| 1.3 Délais d'exécution.....                                           | 4 |
| 2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES ET CONSISTANCE DES TRAVAUX..... | 5 |
| 2.1 Prescriptions communes.....                                       | 5 |
| 2.2 Consistance des travaux du Lot 01.....                            | 5 |
| 2.2.1 Obligations réglementaires Amiante et Plomb.....                | 5 |
| 2.2.2 Sécurité et méthodologie de travail.....                        | 5 |
| 2.3 Contraintes de site occupé et exigences de sécurité.....          | 5 |
| 2.3.1 Continuité de service et horaires.....                          | 5 |
| 2.3.2 Sécurité incendie et sûreté sur le chantier.....                | 6 |
| 2.4 Normes et documents de référence applicables.....                 | 6 |
| 2.4.1 Travaux de Cloisonnement et Plâtrerie.....                      | 6 |
| 2.4.2 Panneaux et Correction Acoustique.....                          | 6 |
| 2.4.3 Menuiseries Intérieures.....                                    | 6 |
| 2.4.4 Plafonds Suspendus.....                                         | 6 |
| 3.1 Examen et acceptation des supports.....                           | 6 |
| 3.2 Coordination et ingénierie de spécialité.....                     | 7 |
| 3.3 Conditionnement d'hygrométrie et chauffage provisoire.....        | 7 |
| 3.4 Agrément des produits et fiches d'autocontrôle.....               | 7 |
| 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE (EXÉCUTION).....                        | 7 |
| 4.1 Cloisons de distribution et doublages.....                        | 7 |
| 4.2 Panneaux acoustiques mureaux suspendus.....                       | 8 |
| 4.3 Menuiseries intérieures et blocs portes.....                      | 8 |
| 4.4 Faux plafonds suspendus.....                                      | 8 |
| 4.5 Tolérances réglementaires de planéité et d'aplomb.....            | 9 |
| 5. DESCRIPTION DES OUVRAGES (SPECIFICATIONS).....                     | 9 |
| 5.1 Prestations préparatoires et environnementales.....               | 9 |

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| 5.1.1 Reconnaissance des existantes et consignations.....          | 9  |
| 5.1.2 Protections des existants.....                               | 9  |
| 5.2 Description des ouvrages par nature.....                       | 9  |
| 5.2.1 Cloisons modulaires vitrées sur allège.....                  | 10 |
| 5.2.2 Cloisons modulaires pleines parcloées.....                   | 9  |
| 5.2.3 Cloisons courantes.....                                      | 10 |
| 5.2.4 Cloisons 98/62 avec isolant.....                             | 10 |
| 5.2.5 Cloisons 72/48.....                                          | 10 |
| 5.2.6 Barrières acoustiques de plénum.....                         | 10 |
| 5.2.7 Panneaux acoustiques mureaux suspendus.....                  | 11 |
| 5.2.8 Blocs portes intérieurs de type « Ame pleine ».....          | 11 |
| 5.2.9 Blocs portes sécurisés vitrés.....                           | 11 |
| 5.2.10 Blocs portes pour parois modulaires vitrées.....            | 11 |
| 5.2.11 Butoirs de sécurité.....                                    | 11 |
| 5.2.12 Faux plafonds en dalles suspendues (Type FP1).....          | 11 |
| 5.2.13 Mobilier intégré spécifique (Bulle de confidentialité)..... | 12 |
| 6. PIÈCES JOINTES AU DOSSIER TECHNIQUE.....                        | 12 |

# 1. GÉNÉRALITÉS ET DISPOSITIONS COMMUNES

## 1.1 Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les spécifications techniques et les conditions d'exécution des travaux du **Lot 01 : Cloisons – Menuiseries intérieures – Faux-plafonds – Acoustique**, dans le cadre de la réorganisation partielle des services de la DRFIP 35 aux étages 3 et 4, ainsi qu'au rez-de-jardin (salle du courrier) du Centre des Finances Publiques (CFP) de Rennes Magenta.

- **Nature du marché** : Les prestations sont traitées à **prix global et forfaitaire**. Les indications, plans de repérage et cadres de décomposition (DPGF) fournis au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) définissent des exigences minimales de performance et des implantations de principe.
- **Vérification des cotes** : Il appartient impérativement au titulaire du Lot 01 de procéder à toutes les vérifications de cotes sur site avant la remise de son offre.
- **Questions complémentaires** : Toutes les questions consécutives à la visite obligatoire du site doivent être formulées par écrit via la plateforme de dématérialisation **PLACE** ([<https://www.marches-publics.gouv.fr>])(<https://www.marches-publics.gouv.fr>)), conformément aux modalités et délais fixés à l'article 4.4 du Règlement de la Consultation (RC).

## 1.2 Connaissance des lieux et état des lieux

Par le fait de déposer son offre, l'entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance de la configuration du bâtiment, des conditions d'accès et des sujétions logistiques propres au site.

● **POINT D'ARRÊT** : Un état des lieux contradictoire sera dressé avec l'entreprise intervenante avant tout démarrage afin d'éviter tout litige ultérieur.

### CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Les locaux sont classés en Établissement Recevant du Public (ERP) de 5ème catégorie, de type W (Locaux à usage d'administration, banques, bureaux). Tous les matériaux mis en œuvre devront répondre de manière stricte aux réglementations de sécurité incendie et d'accessibilité en vigueur pour cette catégorie.

## 1.3 Délais d'exécution

Le respect du calendrier global d'exécution Tout Corps d'État (TCE) est un élément de rigueur du marché. Le titulaire s'engage à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour garantir le parfait achèvement de ses ouvrages selon les plannings et le phasage validés lors de la période de préparation.

## 2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

### 2.1 Prescriptions communes

L'entrepreneur du présent lot est formellement soumis aux dispositions et obligations d'organisation générales définies dans le document *Lot 00 - Prescriptions communes tous corps d'état*.

### 2.2 Consistance des travaux du Lot 01

Les prestations dues à titre forfaitaire par le titulaire comprennent l'intégralité des fournitures, poses, réglages, finitions et essais des ouvrages suivants :

- La **dépose soignée** et l'évacuation des faux-plafonds existants dans les zones impactées ;
- La fourniture et la pose de **cloisons distributives sèches** (plaques de plâtre) ou de **cloisons démontables/amovibles** selon les prescriptions des plans ;
- La fourniture et la pose des **blocs-portes intérieurs**, des menuiseries de doublage et de l'ensemble des quincailleries associées ;
- La pose de **plafonds suspendus neufs**, les dalles de correction acoustique ;
- Les ossatures existantes sont conservées, sauf celles qui seraient endommagées et non réutilisables
- L'intégration d'**isolants thermiques ou acoustiques** dans les vides de cloisons et les plénums.
- La pose de **panneaux acoustiques muraux** suspendus

#### 2.2.1 Obligations réglementaires Amiante et Plomb

L'entrepreneur doit impérativement prendre connaissance des **Rapports d'Amiante Avant Travaux (RAAT)** joints au DCE. Ses modes opératoires de perçage ou de fixation sur les structures existantes doivent être rigoureusement adaptés au niveau de risque identifié, conformément aux règles strictes du Code du travail.

#### 2.2.2 Sécurité et méthodologie de travail

L'entrepreneur devra détailler dans sa note méthodologique ses dispositions internes pour prévenir les risques majeurs de son lot :

- **Risque de chute de hauteur** : Utilisation obligatoire de plateformes individuelles roulantes légères (**PIRL**) ou d'échafaudages roulants conformes et vérifiés pour la pose/dépose des faux-plafonds.
- **Manutention** : Organisation de l'approvisionnement des plaques de plâtre et profilés par les accès dédiés, sans aucun encombrement des issues de secours.

### 2.3 Contraintes de site occupé et exigences de sécurité

#### 2.3.1 Continuité de service et horaires

Le bâtiment restant opérationnel, le titulaire du Lot 01 doit s'assurer que ses interventions ne perturbent pas l'activité administrative de la DRFIP 35 :

- **Travaux bruyants** : L'usage d'outils percuteurs, de pistolets de scellement à tir direct (type *Spit-Rock*) ou de meuleuses est **formellement interdit en journée**. Les percements lourds

dans les structures en béton doivent impérativement être réalisés **avant 9h00 ou après 16h00**, après concertation et accord exprès du Maître d'Ouvrage.

- **Poussières et propreté** : Le captage à la source des poussières de plâtre est obligatoire. L'entrepreneur assurera l'évacuation quotidienne de ses chutes de plaques, profilés et emballages vers la zone des bennes.

### 2.3.2 Sécurité incendie et sûreté sur le chantier

- **Permis de feu** : Obligatoire pour toute opération générant des points chauds (ex: découpe de rails à la meuleuse).
- **Matériaux calorifiques** : Aucun stockage de déchets ou d'emballages combustibles à fort pouvoir calorifique ne sera toléré dans les étages le soir après la fermeture du chantier.
- **Sûreté** : Le chantier sera physiquement isolé des zones occupées par des cloisonnements provisoires ou des balisages stricts dans les escaliers et au droit des ascenseurs. Le respect des obligations de transmission de la liste du personnel (**préavis d'une semaine calendaire**) et le port visible du badge et des EPI sont impératifs.

## 2.4 Normes et documents de référence applicables

Les études d'exécution et la mise en œuvre des matériaux devront respecter scrupuleusement les dernières éditions des textes réglementaires suivants :

### 2.4.1 Travaux de Cloisonnement et Plâtrerie

- **NF DTU 25.41 (Mai 2022)** : Ouvrages en plaques de parement en plâtre.
- **NF DTU 35.1** : Travaux de bâtiment - Cloisons démontables.
- **NF DTU 39** : Travaux de vitrerie et de miroiterie (pour les parties vitrées des cloisons).
- **Code de la construction et de l'habitation.**

### 2.4.2 Panneaux et Correction Acoustique

- **NF S 31-080 (Octobre 2025)** : Acoustique - Bureaux et espaces associés - Niveaux et critères de performances acoustiques par type d'espace.
- **NF EN ISO 22955** : Acoustique - Qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts.
- **NF EN ISO 11654** : Acoustique - Absorbants pour l'utilisation dans les bâtiments.

### 2.4.3 Menuiseries Intérieures

- **NF DTU 36-2** : Menuiseries intérieures, agencement, bois et autres matériaux.
- **Certifications et spécifications** du Centre Technique du Bois (CTB) et label SNFQ.

### 2.4.4 Plafonds Suspendus

- **NF DTU 58.1** (et ses mises à jour, incluant le cahier des clauses administratives spéciales de juin 2019) : Plafonds suspendus.
- **Règles Th-Bat** et réglementations de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public / bâtiments administratifs.

## 3. EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE ET PRODUITS

### 3.1 Examen et acceptation des supports

Avant tout début d'exécution, le titulaire du Lot 01 doit procéder à un examen attentif des supports existants (dalles béton, poteaux, cloisons conservées) afin de s'assurer de leur planéité, de

leur solidité et de leur compatibilité avec les systèmes de fixation retenus. Tout défaut structurel constaté doit être immédiatement notifié par écrit au Maître d'Ouvrage.

### 3.2 Coordination et ingénierie de spécialité

En tant que spécialiste, l'entrepreneur du Lot 01 a le devoir d'analyser les CCTP des autres lots (notamment le **Lot 03 - Électricité**) pour coordonner l'intégration des réseaux encastrés, des boîtiers de prises dans les cloisons sèches et l'implantation des luminaires ou diffuseurs dans la trame des faux-plafonds.

- **Niveaux de finition** : L'ensemble des raccordements, rebouchages, pontages et applications d'enduits de jointoiement (bandes à joints) devra présenter un niveau de finition soigné et lisse, exempt de vagues ou d'épaufrures, apte à recevoir directement les travaux de peinture du **Lot 02** sans préparation lourde corrective.

### 3.3 Conditionnement d'hygrométrie et chauffage provisoire

Si la pose des ouvrages en plaques de plâtre ou des dalles de faux-plafonds nécessite des conditions d'hygrométrie ou de température spécifiques pour garantir leur parfaite stabilité dans le temps :

- Le titulaire du Lot 01 devra prévoir et installer à sa charge les équipements de chauffage d'appoint ou de déshumidification nécessaires.
- Conformément à l'article 5.3 du Lot 00, le coût des consommations électriques correspondantes sera directement supporté par le Maître d'Ouvrage via les raccordements provisoires du chantier.

### 3.4 Agrément des produits et fiches d'autocontrôle

Préalablement à l'approvisionnement, le titulaire soumettra à la validation de la DRFIP 35 la liste exhaustive des produits, types d'ossatures et fiches techniques des matériaux qu'il envisage de mettre en œuvre.

- **Matériaux isolants** : Ils devront obligatoirement être certifiés **ACERMI**, étiquetés avec le classement ISOLE à jour, et répondre aux exigences de réaction au feu réglementaires en vigueur (Euroclasses).
- **Échantillons / Prototypes** : Des prototypes ou échantillons de dalles de faux-plafonds et de profilés de cloisons amovibles devront être présentés pour validation d'aspect avant toute commande de masse.

## 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE (EXÉCUTION)

### 4.1 Cloisons de distribution et doublages

- **Contrôle et Stabilité** : Les cloisons de distribution et doublages doivent présenter une stabilité mécanique parfaite et répondre aux critères des procès-verbaux d'agrément technique, quelle que soit leur hauteur d'implantation.
- **Typologie et Performance** : Les cloisons doivent être impérativement modulaires et à haute performance acoustique. Elles doivent intégrer des lisses en aluminium laqué en pied et en tête (hauteur de 33 à 50 mm), munies de joints d'étanchéité phonique et étanches à l'air pour supprimer toute circulation d'air parasite.

- **Interfaces Électriques (Étanchéité) :** Les cloisons doivent permettre le passage dissimulé des réseaux et des courants du Lot 03 (Électricité). Le titulaire du Lot 01 doit obligatoirement installer des **boîtiers d'encastrement acoustiques et étanches à l'air (en élastomère)** au droit de chaque percement pour appareillage électrique afin de ne pas dégrader l'indice d'affaiblissement global.
- **Traversées et Continuité :** Les cloisons séparatives entre bureaux doivent filer de dalle basse à dalle haute d'étage ou, à défaut, recevoir une barrière acoustique de plénum performante. La performance minimale requise à l'avancement est de :  $Rw+C=42dB$

## 4.2 Panneaux acoustiques muraux suspendus

- **Conformité et Fixation :** Les panneaux et leurs systèmes de suspension par câbles d'acier avec tendeurs autobloquants doivent satisfaire aux essais de stabilité mécanique et de résistance à l'arrachement selon la nature des supports.
- **Implantation :** Le traçage et l'implantation des points d'ancrage sont à la charge exclusive du Lot 01. La pose doit permettre un réglage millimétrique afin de garantir une planéité et un alignement parfait, offrant une esthétique continue sans déformation visuelle.
- L'entrepreneur titulaire aura fait toutes les études préalables et nécessaires à l'adaptation au besoin particulier du site.

## 4.3 Menuiseries intérieures et blocs-portes

- **Réservations et Approbations :** Le titulaire doit fournir, dès la période de préparation, les cotes de réservation exactes par rapport au sol fini. Tous les plans d'exécution et d'élévation des menuiseries devront recevoir le visa de la maîtrise d'ouvrage avant commande.
- **Stockage :** Les blocs-portes et quincailleries seront entreposés sur site à l'abri de l'humidité, sous la responsabilité et aux frais exclusifs du titulaire.
- **Quincaillerie et Finitions :** Toutes les quincailleries doivent être posées avec des entailles soignées. Les vis de fixation et pattes à scellement ne doivent pas rester apparentes. Les têtes de pointes ou chevilles sur les parements vus seront chassées à au moins 1 mm.
- **Accessibilité :** La hauteur des serrures et béquillages doit être rigoureusement identique sur l'ensemble des ouvrants et conforme aux normes d'accessibilité PMR.
- **Habillages :** Les joints d'habillage, couvre-joints et champlats larges ( finition pourtour côté couloir) devront être posés pour assurer un aspect visuel impeccable. Ils seront de même nature que la menuiserie attenante.
- **Ajustements de Ventilation (Détalonnage) :** Le titulaire doit le recoupement (détalonnage) en partie basse des vantaux de portes requis pour assurer le balayage d'air de la ventilation mécanique. Cette opération sera impérativement réalisée **après la pose des revêtements de sols souples (Lot 02)** et avant l'application de la couche de finition de peinture.

## 4.4 Faux-plafonds suspendus

- **Calepinage :** Un plan de calepinage précis des dalles de faux-plafonds (format 600 × 600 mm) sera obligatoirement soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage avant tout démarrage de pose.
- **Rives et Découpes :** Les finitions périphériques et les découpes au droit des pénétrations doivent être parfaitement ajustées (aucun couvre-joint rapporté n'est toléré).

## 4.5 Tolérances réglementaires de planéité et d'aplomb

Le respect des tolérances suivantes sera systématiquement vérifié lors des contrôles et opérations préalables à la réception :

- **Planéité générale** : Écart maximal de **5 mm** sous une règle de 2,00 m promenée en tout sens.
- **Planéité locale** : Écart maximal de **1 mm** sous une règle de 0,20 m promenée en tout sens.
- **Verticalité (Aplomb)** : Écart maximal de **5 mm** sur une hauteur d'étage.

## 5. DESCRIPTION DES OUVRAGES (SPÉCIFICATIONS)

### 5.1 Prestations préparatoires et environnementales

#### 5.1.1 Reconnaissance des existants et consignations

Le marché étant forfaitaire, l'entrepreneur s'engage sur les métrés et les quantités constatés sur place lors de sa visite. Avant toute dépose de cloison, d'huissierie ou de faux-plafond, le titulaire du Lot 01 devra impérativement s'assurer auprès du Maître d'Ouvrage que les réseaux de fluides et d'électricité traversants ont été préalablement tracés, déposés ou mis hors tension (consignés) par les lots techniques concernés.

#### 5.1.2 Protections de l'existant

L'entrepreneur mettra en œuvre des protections efficaces sur toutes les structures conservées (murs, vitrages, menuiseries extérieures), tant dans les zones de travaux que sur les parcours logistiques (escaliers, ascenseurs, zones de transit vers le parking).

Le mobilier et le matériel informatique seront soigneusement protégés par l'entrepreneur titulaire du lot.

● **GESTION DES SOLS (Point d'arrêt)** : L'ensemble de la protection des sols existants ou neufs est géré par l'entrepreneur titulaire du lot. Toutefois, avant toute intervention des équipes de plâtrerie/cloisons, un état des lieux contradictoire des supports de sol sera obligatoirement dressé et signé par les deux parties. Le Lot 01 devra nettoyer quotidiennement ses projections de plâtre ou de colle pour ne pas détériorer les supports.

### 5.2 Descriptif des ouvrages par nature

#### 5.2.1 Cloisons modulaires vitrées sur allège

- Cloisons à ossature aluminium thermolaqué (poudre thermodurcissante, coloris au choix de la maîtrise d'ouvrage).
- Modules vitrés bord à bord, vitrage simple ou double selon impératifs du plan.
- Liaisons au sol, aux angles et en tête assurées par des lisses en aluminium de **33 à 50 mm** de hauteur avec joints d'étanchéité acoustique intégrés. Poteaux de départ et de tête droits.

### 5.2.2 Cloisons modulaires pleines parcloées

- Épaisseur totale de **74 mm** composées de deux plaques de plâtre revêtues (aspect crêpelé ou vinylique, épaisseur **13 mm**) montées sur ossature interne avec âme isolante en laine minérale.
- Profilés horizontaux et verticaux (lisses de 50 mm, poteaux d'angles et de départs) en aluminium laqué.
- **Sécurité incendie** : Réaction au feu selon réglementation applicable

### 5.2.3 Cloisons courantes

Cloison composée d'une plaque de plâtre par face. Ces plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux. Fixation par vis invisibles auto-foreuses tête trompette.

Montants doublés, entraxes montants de 0,60. Vissage de plaques avec un entraxe maximum de 0,30, montage jointif pour faciliter le traitement des joints entre panneaux, angles, cueillies par bande et enduit spécial.

Hauteur d'emploi suivant prescriptions fabricant. Montants doubles espacés de 0,40 cm suivant hauteur et parements rapportés.

### 5.2.4 Cloisons 98/62 avec isolant

Cloison épaisseur 98 mm constituée de 2 plaques de plâtre type BA 18 vissée sur une ossature métallique

Ossature M62-35

Coupe-Feu : EI 60 mn

Affaiblissement acoustique (Rw+C) : 48dB

Isolant en laine minérale 60 mm

Réaction au feu : A2-s1,d0

Classement à l'air : A+

La cloison associée à l'isolant devra bénéficier d'un avis technique

### 5.2.5 Cloisons 72/48

Cloison épaisseur 72 mm constituée de 2 plaques de plâtre type BA 13 vissée sur une ossature métallique

Ossature M62-35

Coupe-Feu : EI 60 mn

Affaiblissement acoustique (Rw+C) : 48dB

Isolant en laine minérale 60 mm

Réaction au feu : A2-s1,d0

Classement à l'air : A+

La cloison associée à l'isolant devra bénéficier d'un avis technique

### 5.2.6 Barrières acoustiques de plénum

Au droit de chaque cloison existante et /ou créée, ainsi que dans le bureau A303, fourniture et pose dans le plénum d'une barrière acoustique de type *Rockfon Soundstop* (ou équivalent technique approuvé).

### 5.2.7 Panneaux acoustiques muraux suspendus

- Matériau de type de la ligne *PIANISSIMO* de chez *Silencio* (ou équivalent approuvé).
- Âme en laine minérale haute densité ou feutre PET recyclé, finition par tissu acoustique (coloris au choix de la maîtrise d'ouvrage).
- **Performance d'absorption** : Classe A  $\alpha_w = 0,95$  pour 1 000 Hz.
- **Sécurité incendie** : Réaction au feu Euroclasse B-s1,d0 (équivalent ex-classement M1).
- **Qualité sanitaire** : Classement A+, certifié sans formaldéhyde.

### 5.2.8 Blocs-portes intérieurs de type "Âme Pleine"

- **Constitution** : Vantail d'épaisseur minimale de **41 mm** à âme pleine en aggloméré (les âmes alvéolaires sont formellement proscrites pour cet usage), double parement stratifié haute pression (coloris au choix dans la gamme du fabricant), adaptée à l'épaisseur de la cloison. Largeur nominale de passage : **90 cm**.
- **Performances** : Indice d'affaiblissement acoustique minimal de **30 dB ou 32 dB** (selon plans), assuré par un joint d'étanchéité périphérique et un joint balai de seuil ou plinthe automatique rétractable (type *Kléser*).
- **Quincaillerie** : Ferrage par 4 paumelles renforcées de 40 mm en acier inoxydable (dont deux positionnées en partie haute). Serrure de sûreté encastrée à mortaiser, préparée pour cylindre européen à 5 pistons. Béquillage ergonomique adapté aux exigences PMR.

### 5.2.9 Blocs-portes sécurisé vitrés

- Largeur 120 1/3 2/3 à déterminer avec la maîtrise d'ouvrage (cf plan rez de jardin).

### 5.2.10 Blocs-portes pour parois modulaires vitrées

- Blocs-portes parfaitement compatibles avec le système de cloison modulaire retenu.
- Vantail vitré toute hauteur en verre de sécurité (simple vitrage trempé ou feuilleté), largeur **90 cm**. Huisserie en aluminium laqué coordonnée aux profilés de la cloison.

### 5.2.11 Butoirs de portes de sécurité (⚠ **Contrainte Amiante / Point d'Arrêt**)

- Butoirs intérieurs de type surélevé, avec corps/embase en aluminium laqué argent (dimensions prévisionnelles 90 × 45 mm) et embout amortisseur en caoutchouc souple monté sur ressort.
-  **PRESCRIPTION IMPÉRATIVE** : Compte tenu de la présence d'amiante dans les dalles de sol du site, **l'interdiction de percer les sols est absolue**. Les butoirs de portes seront obligatoirement fixés horizontalement en pied de plinthe ou sur les structures de cloisons sèches.

### 5.2.12 Faux-plafonds en dalles suspendues (Type FP1)

Le titulaire mettra en œuvre le type de plafond en dalles amovibles suivant selon les exigences de localisation des plateaux (zones communes / circulations) :

- Panneaux en laine de roche type *Rockfon ECLA* (ou équivalent technique), face apparente revêtue d'une peinture blanche mate sans solvant. Format **600 × 600 mm**.
- **Réaction au feu** : Euroclasse A1.
- **Acoustique** : Coefficient d'absorption acoustique  $\alpha_w = 1,00$  (Classe A). Performance d'isolation acoustique directe de **32 dB**.
- **Propriétés sanitaires** : Propriétés bactériologiques certifiées (développement microbien impossible).

### 5.2.13 Mobilier intégré spécifique (Bulle de confidentialité)

- Fourniture et pose au droit des espaces identifiés "bulles" d'une table rabattable murale compacte en panneau de particules mélaminé haute densité.
- **Dimensions** : Largeur de **70 cm** et hauteur finie de pose à **90 cm** du sol. Compris consoles et ferrures de repliement robustes.

## 6. PIÈCES JOINTES AU DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier de consultation comprend les pièces complémentaires annexées suivantes, dont l'entreprise doit obligatoirement prendre connaissance pour établir son offre :

- Pièce jointe n° 2 : Plans de l'état actuel des niveaux 3, 4 et rez-de-jardin (3 plans);
- Pièce jointe n° 3 : Plans de l'état projeté et plans de repérage des cloisons/plafonds/peinture/sol des niveaux 3, 4 et rez-de-jardin (3 plans)
- Pièce jointe n° 4 : Plan de l'état projeté et de repérage pour le courant fort/courant faible des niveaux 3, 4 et rez-de-jardin (3 plans)
- Pièce jointe n° 5 : Plan de phasage des travaux (3 plans)